



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

**INFORMATION SUR L'ABSENCE D'AVIS DE LA METROPOLE AIX – MARSEILLE – PROVENCE
SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE RÉALISÉE AU TITRE DU PROJET DE DÉMOLITION
– RECONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DES BAUMETTES 3 A
MARSEILLE**

Par un courrier en date du 22 mars 2021, l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) a sollicité l'avis de la Métropole Aix – Marseille – Provence sur l'évaluation environnementale réalisée au titre du projet de démolition – reconstruction de l'établissement pénitentiaire des Baumettes 3 à Marseille, en application des dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement.

Cette collectivité territoriale directement intéressée par la réalisation de ce projet n'a pas formulé d'avis dans le délai de deux mois imparti à compter de la date de réception du courrier précité.

Fait au Kremlin – Bicêtre, le 10 juin 2021